

Cote du document: GC 35/L.4/Add.1  
Point de l'ordre du jour: 8  
Date: 17 février 2012  
Distribution: Publique  
Original: Français

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Rapport de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA

### Additif

#### Note aux Gouverneurs

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Rutsel Silvestre J. Martha**  
Conseiller juridique  
téléphone: +39 06 5459 2457  
courriel: r.martha@ifad.org

**Hisham Zehni**  
Responsable de programme,  
Secrétariat de la reconstitution  
téléphone: +39 06 5459 2183  
courriel: h.zehni@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Kelly Feenan**  
Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2058  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Trente-cinquième session  
Rome, 22-23 février 2012

---

Pour: **Approbation**

# Rapport de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA

## Additif

L'attention du Conseil des gouverneurs est appelée sur les ajouts et modifications ci-après à apporter au rapport de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (GC 35/L.4). Pour plus de clarté, les modifications sont signalées.

Page 38, annexe V

### I. Niveau de reconstitution et appel à contributions supplémentaires

- a) **Ressources disponibles.** Les ressources dont dispose le Fonds à la fin de la période couverte par la huitième reconstitution et les fonds provenant des opérations ou d'autres sources durant la période triennale débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (période de la reconstitution) sont estimées à **2,03 milliards** d'USD.
- b) **Niveau cible de ressources.** Le niveau de contributions supplémentaires et des contributions spéciales des États non-membres est fixé à **1,5 milliard** d'USD.
- c) **Appel à contributions supplémentaires.** Compte tenu des conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (**GC 35/L.4**) quant à la nécessité et à l'opportunité de prévoir des ressources supplémentaires pour les opérations du Fonds, les Membres sont invités par la présente à verser des contributions supplémentaires au Fonds conformément aux dispositions énoncées ci-après.
- d) **Annonces de contribution.** Le FIDA enregistre les annonces de contributions supplémentaires émanant de ses Membres ainsi qu'indiqué à l'annexe VI au rapport de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA. Les Membres qui n'ont pas encore annoncé officiellement leur contribution sont invités à le faire de préférence au plus tard le dernier jour de la période de six mois qui suit l'adoption de la présente résolution. Le Président soumettra une annexe VI révisée au rapport de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (**GC 35/L.4**) à tous les Membres du Fonds dans les 15 jours qui suivent la date susmentionnée.
- e) **Déficit structurel.** Tout en maintenant le niveau cible comme indiqué à la sous-section I b), le déficit structurel ne peut pas dépasser quinze pour cent (15%) dudit niveau. Au cas où le déficit structurel dépasserait quinze pour cent (15%) à la fin de la période de six mois prévue pour la création de nouvelles voix, comme indiqué à la sous-section IX a) de la présente résolution, le niveau cible indiqué à la sous-section I b) serait ajusté de façon que le montant total des annonces de contribution reçues à cette date représente quatre-vingt-cinq pour cent (85%) au moins du niveau cible. Si un tel ajustement est nécessaire, le Président fera immédiatement part aux Gouverneurs du nouveau niveau cible, à la suite de quoi la sous-section I b) sera modifiée en conséquence.

## **II. Mesure des résultats, de l'efficacité et de l'efficience**

- a) Au cours de la période couverte par la reconstitution, le Cadre de mesure des résultats figurant à l'annexe II du rapport de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (GC 35/L.4) constituera une approche systématique de gestion, de suivi et de mesure afin de garantir la plus grande probabilité possible d'atteindre les résultats recherchés.
- b) Afin d'accroître la capacité du Fonds à gérer les opérations en cours de manière efficace et efficiente et à exécuter son programme de travail, le Conseil d'administration et le Président adopteront les mesures et prendront les initiatives énoncées à l'annexe I du rapport de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (GC 35/L.4).